INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM conforme à la directive 2009/65/CE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DIVIDENDE DURABLE

Part RC - ISIN FR0013454980

Société de gestion : Flornoy Ferri

Objectifs et politique d'investissement

Classification (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement : L'objectif de gestion consiste, sur la période recommandée (supérieure à 5 ans), à réaliser une performance, nette de frais, supérieure à l'indice STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis). L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
Il vise à offrir une alternative de rendement face aux environnements de taux bas au moyen d'un portefeuille d'actions d'un ou plusieurs émetteurs issus des 36 pays membres de l'OCDE

Chacune de ces valeurs doit impérativement satisfaire à deux critères préalables d'éligibilité :
(i) Sociétés ayant au minimum 1,9 milliard d'euros de capitalisation et une moyenne à 3 mois de volume d'échange quotidien supérieur ou égale à 2 millions d'euros.
(ii) Distribution d'un dividende annuel systématique égal ou croissant d'une année sur l'autre sur les dix dernières années au minimum. La société de gestion attire votre attention sur le fait que le versement de dividendes sur les années antérieures ne préjuge pas des futurs versements de dividendes. Les sociétés ainsi sélectionnées pourraient être amenées à ne pas verser de dividendes l'année de leur sélection. Elles seraient alors exclues des valeurs éligibles.
Les valeurs sélectionnées sont ensuite soumises aux critères ESG qualitatifs, non contraignants :
(E) Environnement : **FLORNOY FERRI** sélectionne en priorité les entreprises ayant un protocole de reporting environnemental sur ses consommations (énergie, eau, emballage, papier), ses émissions de gaz à effet de serre et ses traitements de déchets. Ainsi qu'une charte de sécurité environnement ou adhésion à un organisme de certification. (S) Social : sélection prioritaire des entreprises dont le bilan RH affiche des mesures favorisant le bien-être au travail et des solutions de formations professionnelles. (G) Gouvernance : **FLORNOY FERRI** s'assure que les sociétés intègrent bien les critères RSE dans leur gouvernance en vérifiant la pertinence des informations produites sur ce sujet dans les rapports annuels publiés.
Puis, la sélection des titres suit une démarche de sélection valeur par valeur, bottom-up, dite de « stock picking ». Pour réaliser l'objectif de performance, le FCP recherche notamment la valorisation du capital des sociétés dans lequel il investit et espère ainsi une revalorisation sensible à court et moyen terme. La sélection des titres repose sur une analyse fondamentale et un choix discrétionnaire du gérant.
Enfin nous effectuons une vérification ESG quantitative validant la supériorité ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence : un prestataire externe de données extra-financières MSCI ESG Research® nous procure les notes ESG des valeurs sélectionnées pour de notre portefeuille et la note moyenne de l'indice de référence STOXX Europe 600 excluant 20% des valeurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG. Notre portefeuille doit impérativement obtenir une note ESG moyenne supérieure ou égale à celle de l'indice de référence STOXX Europe 600 ainsi raffiné.
L'OPC promeut les investissements dans des entreprises qui suivent de bonnes pratiques environnementales et de gouvernance. Il relève de l'article 8 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR, à ce titre il promeut des caractéristiques Environnementales, sociétales et/ou de Gouvernance. En revanche, il ne met pas en œuvre un objectif d'investissement durable. L'OPC applique un filtrage négatif permettant de réduire activement l'univers d'investissement.

Concernant les autres instruments financiers éligibles, les OPC sélectionnés devront être labellisées ISR, en revanche les émetteurs privés et/ou publics des titres de créances négociables ne seront pas soumis aux filtres ESG.
Fourchettes d'exposition et/ou d'investissement :

L'OPC est exposé :
- entre 60% et 100% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français. Les marchés d'expositions seront des marchés des 36 pays membres de l'OCDE.
-Le FCP n'est pas exposé à dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents.
- jusqu'à 100% de l'actif net aux sociétés dites de moyennes capitalisations (Sociétés ayant au minimum 1,9 milliard d'euros de capitalisation et une moyenne à 3 mois de volume d'échange quotidien supérieur ou égale à 2 millions d'euros).
- jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises de l'Union Européennes autres que celles de la zone euro.
- jusqu'à 25% de l'actif net au risque de change sur les devises autres que celles de l'Union Européenne et de la zone euro ;
L'exposition globale du portefeuille au marché actions pourra être de 110% maximum.

L'OPC investit :
- 75% minimum de son actif en titres et droits éligibles au PEA (actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE)).
- 0 % à 25 % actions non éligibles au PEA.
-jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'OPC conforme à la Directive 2009-65-CE, y compris ceux gérés par la société de gestion, investissant eux-mêmes jusqu'à 10% de leur actif en OPC, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Par ailleurs, jusqu'à 10% de l'actif de l'OPC peut être exposé et investi dans des titres de créance négociables d'émetteurs privés ou publics dont la notation est au minimum « BBB- » ou notation équivalente de la société de gestion.
La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

L'OPC pourra avoir recours aux instruments financiers à terme simples (« futures ») pour couvrir les risques change et actions.

Affectation des sommes distribuables
Résultat net : capitalisation totale.
Plus-values nettes réalisées : capitalisation totale.
Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.
Conditions de souscription et rachat :
Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris sur demande auprès de CIC. Les ordres de souscriptions et rachat sont centralisés par le Dépositaire tous les jours (J) jusqu'à 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J, calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 [valorisation quotidienne.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — **A risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — **Rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	5	**6**	7

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPC est classé dans cette catégorie : Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque dû à son univers d'investissement composé d'actions internationales pouvant provenir, jusqu'à 100%, de moyennes capitalisations.
Risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur :
Risque lié à la liquidité relative de certains titres : les investissements sont possibles sur les actions de moyennes capitalisations jusqu'à 100% de l'actif net du FCP. Le volume de ces titres cotés en bourse est plus réduit que sur les grandes capitalisations, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.01%*

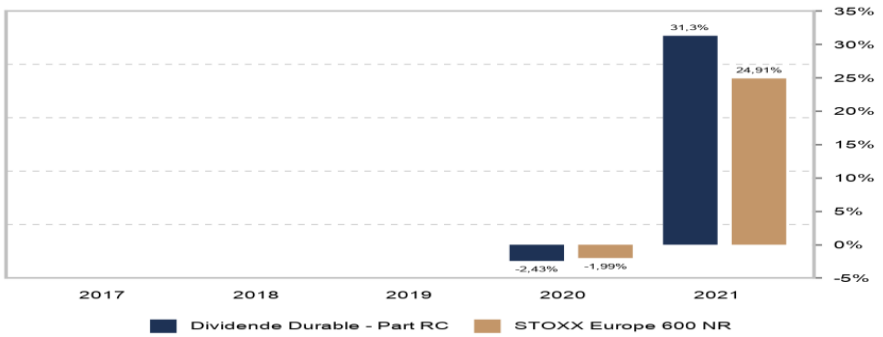
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % TTC d'une performance annuelle supérieure au-delà du Stoxx Europe 600 NR, si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds. 0,00% de commission de surperformance a été prélevé au titre de l'exercice précédent. La méthode est décrite au sein du Prospectus (Page 17 à 18) .

* L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.flornoyferri.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.
Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.
Date de création de l'OPCVM : 17/12/2019

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :
Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de :
Flornoy Ferri – 9 avenue de l'Opéra – 75001 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative: Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Eligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce fonds. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPC ou sur le site internet de la société de gestion www.flornoyferri.com
Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité de **Flornoy Ferri** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

DIVIDENDE DURABLE est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Flornoy Ferri est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Pour de plus amples informations merci de vous rendre sur le site www.amf-france.org
Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur : www.flornoyferri.com
Un exemplaire papier du prospectus ainsi que du présent document peuvent vous être remis sur simple demande écrite auprès de :
Flornoy Ferri – 9 avenue de l'Opéra – 75001 Paris.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/09/2022